

Parachever la réorganisation de l'Administration et des finances publiques pour une gestion plus saine

Renforcement de la prospection minière et pétrolière

La réforme des structures de l'Administration publique en vue de leur modernisation dans le sens d'une plus grande rigueur dans la gestion des deniers publics est une orientation constante du Président de la République renouvelée hier lors de la réunion hebdomadaire du gouvernement.

Cette mesure intervient dans la foulée de l'informatisation de la gestion du système des dépenses publiques, de l'entrée en vigueur des textes révisés des cadres juridiques et réglementaires et du transfert partiel de l'ordonnancement des dépenses

introduit cette année, dans les ministères de l'Education Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Hydraulique et de l'Energie, du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Technologies Nouvelles avant son extension aux autres départements au cours de l'année prochaine.

Le Porte-parole officiel du gouvernement qui commentait le résultat des travaux du Conseil des ministres a en outre relevé que le Conseil des Ministres a adopté plusieurs projets de décrets portant sur le renforcement de la prospection

minière et entendu des communications relatives aux contrats de partage de production pétrolière entre notre pays et les sociétés opérant en Mauritanie. Ces dispositions visent à permettre une meilleure exploitation des ressources de notre sous-sol riche en potentialités pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer un développement durable de notre pays conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.



du gouvernement commente les travaux du conseil des ministres

Parachever la réorganisation de l'Administration et des finances publiques pour une gestion plus saine

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte parole officiel du gouvernement a commenté mercredi après-midi les travaux du conseil des ministres réuni plus tôt dans la matinée. Voici le texte intégral de ce commentaire:

" Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 2 mars 2005 sous la présidence de Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République. Le conseil a passé en revue la situation nationale et internationale. Il a également examiné et adopté les textes suivants:

communication relative à l'autorisation de signature d'un contrat de partage de la production pétrolière entre notre pays et la société Brimax International Limited. Ce permis, accordé sur la base du code pétrolier de 1988 et du contrat de partage de production élaboré en 1994, permettra la signature d'un contrat de partage de la production pétrolière au niveau du segment N° 2 du bassin côtier avec ladite société qui est régie par les lois des Iles Vierges britanniques et dont le siège social se trouve à Bakorsikoma Group, 24 rue de la Princesse Charlotte, représentée par M. Max Dimitry, son directeur général. La superficie de ce permis s'étend sur 10686,75 km² et sa durée est de 3 ans renouvelable deux fois dont chacune portera sur une période de 3 ans contractuels si le contractant s'acquitte de tous ses engagements relatifs aux travaux. En cas de découverte économiquement exploitable, un permis est accordé pour une période de 25 ans renouvelable deux fois de 10 ans chacune. Le contractant s'engage à restituer à l'Etat mauritanien au moins 25 % de la superficie originelle à l'occasion de chaque renouvellement, de sorte qu'il ne garde pas au cours de la période suivant ce renouvellement plus de 50 % de la superficie originelle, objet de la prospection. Le contractant fournit tous les moyens financiers et techniques nécessaires à la mise en oeuvre efficiente des travaux pétroliers et prend en charge totalement tous les risques liés à la réalisations des actions. Il s'engage, en outre au cours de la 1ère période de prospection qui s'étend sur trois années contractuelles, à réaliser des études géochimiques, un programme de collecte de nouvelles données sismiques et à construire, au moins, un forage pros-

pectif pour un coût de 2540000 dollars US. Il s'engage également à conduire des études d'inventaire sismique et à réaliser un forage prospectif au moins d'une profondeur contractuelle minimale de 3000 m et d'un coût d'au moins 3 millions de dollars US lors des 2ème et 3ème phases de la prospection. Le contractant paie une taxe bancaire et un impôt sur les bénéfices nets d'au moins 30 %. Il verse en outre les amendes prévues, alloue les montants prévus à la formation et verse au Trésor public les dividendes de la production telles que convenus.

La contribution de l'Etat s'élève dans la zone d'exploitation à 16 % au cours de la 1ère phase et à 20 % lorsque la production atteint 100 000 barils/jour.

- Projet de décret instituant un contrôle financier auprès des départements ministériels. Le présent texte s'inscrit dans le cadre de la réforme en cours des différentes structures de l'administration publique en vue de leur modernisation dans le sens d'une plus grande rigueur dans la gestion des deniers publics, pour une plus grande transparence et une lutte plus efficiente contre toutes les formes de fraude, de détournement ou de corruption. Il consacre, une phase cruciale de la réforme des finances publiques dans le cadre de la mise en oeuvre de tous les engagements de Monsieur le Président de la République dans ce domaine.

Cette mesure intervient dans la foulée de l'informatisation de la gestion du système des dépenses publiques, de l'entrée en vigueur des textes révisés des cadres juridiques et réglementaires et du transfert partiel de l'ordonnancement des dépenses introduit cette année, dans les ministères de l'Education Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Hydraulique et de l'Energie, du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des Technologies Nouvelles avant son extension aux autres déplacements au cours de l'année prochaine.

En vertu du décret adopté aujourd'hui, le contrôleur financier



auprès des différents départements aura des prérogatives non moins importantes que celles attribuées à l'ordonnateur des dépenses avec lequel il collaborera sans aucune dépendance puisqu'il dépend du ministre des Finances. En plus du contrôle de l'organisation, le contrôleur financier sera chargé aussi du contrôle du budget. Les dépenses publiques du ministère des Finances relèveront, toujours, du Premier ministre.

- Deux projets de décrets portant respectivement sur l'octroi du permis N°10254 dans la zone de Ouarane3 dans les wilaya du Hodh Echarghi et de l'Adrar et du permis N° 255 dans la zone de Ouarane 4 dans la wilaya de l'Adrar au profit de la société Dia Met Mineral Africa Limited, active dans la recherche minière dans notre pays depuis 1995 et ce pour les besoins des prospections diamantifères. La superficie de chacun de ces permis s'élève à 9975 km² pour une durée de 3 années.

La société bénéficiaire de ce permis s'engage à allouer au programme de travaux de chacun des deux permis un montant d'au moins 25 millions d'ouguiya. Elle s'engage, en outre à verser au Trésor public, l'ensemble des Impôts et taxes de douanes.

Ainsi, le gouvernement poursuit, sous impulsion du Président de la République, son action pour parachever la réforme de l'administration et la réorganisation des finances publiques dans le sens de leur modernisation et d'une plus grande transparence tout en consolidant sa coopération avec des partenaires dont le nombre s'accroît jour après jour, attirés par notre terre généreuse et par nos réglementations claires et incitatives pour l'investissement mais aussi par la paix et la stabilité qui prévalent dans notre pays, grâce à Allah.